

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PAYS NORMAND
Organise le 22 Mars 2020..... avec le concours du Karting de DEMOUVILLE.....

Un slalom dénommé : SLALOM de CAEN-DEMOUVILLE

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France des slaloms 2020
- Le championnat de la Ligue Régionale du sport Automobile de Normandie
- Le Challenge de l'ASACO Pays Normand et ACO

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue le 18/02/2020..... sous le numéro ...18..... en date du, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 140 en date du 18/02/2020

Organisateur technique

Nom : ASACO Pays Normand

Adresse : 43 Rue de la Pépinière 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme Sylvie QUERU	Licence n°14919
Commissaires Sportifs :	Marc aubert	licence40515
	Mr Jacky FRANCOISE	Licence n°115323
Directeur de Course :	Mr Jean Michel GUEGAN	Licence n°8072
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC :	Mme Chantal LEBEL	Licence n°54921
Commissaires Techniques (B au minimum) :	Mr William QUERU	Licence n°14919
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mme Danielle LE MASLE	Licence n°1087
Chronométrateurs (C au minimum) :	Mr Hervé HAREL	Licence n°230034
Médecin Responsable	Mr Didier PROD'HOMME	

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 17 MARS 2020 24 Heures

Publication de la liste des engagés le Jeudi 19 Mars 2020.....

Vérifications administratives le Samedi 21 Mars 2020 de 16 heures à 20 heures

Le Dimanche 22 Mars de 8 heures à 10 heures

Vérifications techniques le Samedi 21 Mars 2020 de 16 heures 15 à 20 heures 15

Dimanche 21 Mars 2020 de 8 heures à 10 heures 30

Lieu Parc Concurrents

.....

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le Samedi 21 Mars 2020 à 17 heures

Lieu : Salle du Karting

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10 heures 30 heures

Essais non chronométrés le Dimanche 22 Mars de 8 heures 15 à 10 heures 20

Essais chronométrés le Dimanche 22 Mars de 10 heures 30 à 12 heures 20

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 heures 30

Course :

- 1^{ère} manche le Dimanche 22 Mars 2020 de 13 heures . à 14 heures 30
- 2^{ème} manche le Dimanche 22 Mars 2020 de 14 heures 40 à 16 heures
- 3^{ème} manche le Dimanche 22 Mars 2020 de 16 heures 10 à 18 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le après l'arrivée du dernier concurrent vers 18 heures 30

Lieu Près du parc concurrent

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu Près du parc concurrent

Remise des prix le 22 Mars 2020 vers 19 heures,

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Ets Pierre Ragues à Mondeville

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 10 heures 30.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : Près du parc concurrent

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Asaco Pays Normand BP50062 14800 DEAUVILLE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 17 Mars à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 200€ €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

)Si 4 jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition ,les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de CAEN - DEMOUVILLE...

a le parcours suivant (voir plan)

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Piste De Karting

Arrivée : Piste de Karting

Longueur du parcours (de 800 à 2000 mètres) 1450 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés voir plan (préciser la répartition pour chacun des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 16 heures, le 21mars

Les remorques devront être garées à voir plan

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant toute la durée du Meeting au secrétariat

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant toute la durée du Meeting au PC Course.

Téléphone de permanence : 06 25 07 16 37

Centre de secours de CAEN :18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ORDRE DE DEPART

Voir règlement Standard des Slaloms

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Près du parc concurrents

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Slaloms.

Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée **10 secondes de pénalité**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le meilleur temps des 3 passages

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier concurrent.

Seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe de la façon suivante :

-Aux trois premiers du SCRATCH

-Au premier de Groupe et Classe

-A la première Féminine

-Au premier de chaque Classe Loisir.

NB : Les coupes des Groupes et Classes ne sont pas cumulables

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Le 22 Mars sur places vers 19 heures